REUNION SECTEUR SANTERRE du 10 février 2023 à Licourt

Présents: GRAIN Roland - NOTEL Pascal - DEBEAUVAIS Jean-François - DEFOSSEZ Aurélien - FIALKOWSKI Ludovic - HAMEL Aurélien - LEFEBVRE Pascal.

Invité: TRANQUILLE Pascal, Président du District Somme.

Excusés: ELOPHE Jean-René - GONTARCZYK Michel - AVRONSART Bernard.

Journées des bénévoles des 18 et 19 mars 2023 :

Deux bénévoles de notre secteur sont invités de par leur récent investissement dans le football pour participer à ces journées.

Il s'agit de Messieurs Alexandre MANTEAU du club de Moreuil SC et Jérôme FRION du club du FR Englebelmer.

Un remplaçant reste à désigner en cas de désistement de l'un des bénéficiaires.

Foot Animation:

La reprise des plateaux en Foot Animation est prévue le samedi 04 mars 2023.

La commission a désigné un nouveau membre délégué chargé de mettre en place les journéesplateaux en U8-U9 en la personne de M. Aurélien HAMEL.

Remerciement à M. Jean-Michel FONTES pour les services rendus.

Journée des Trophées du Santerre :

Elle se tiendra le samedi 11 mars à Cerisy (salle des fêtes en face de l'église) en présence des membres de tous les clubs du Santerre qui souhaiteraient y participer. D'autre part, des invitations spécifiques seront réalisées auprès de personnalités choisies.

Le cadeau qui sera offert de la part de la commission au récipiendaire, membre de cette commission et mis à l'honneur ce jour-là a été acquis.

Coupes Seniors du Santerre :

• Résultats:

CHALLENGE GUEANT SENIORS

2ème tour du vendredi 11 novembre 2022

Hombleux ASF1 - Moreuil SC3 1 - 1 TAB 4 - 1 Cerisy AS2 - Cartigny US2 0 - 0 TAB 5 - 4 La commission homologue les résultats du 2^{ème} tour du Challenge Roland Guéant qui n'ont donné lieu à aucune contestation.

Sont donc qualifiés en ¼ de finales Cerisy AS2 et Hombleux ASF1.

<u>Etaient exempts</u>: Bray S/Somme AAE 1, Estrées-Mons FC 2, Ercheu RC2 1, Monchy OL 2, Plessier FC2 et Roye-Damery ES2

Les rencontres des quart de finales des Challenges Santerre Seniors (tirage au sort du 25 octobre 2022) sont les suivantes :

La date des rencontres est fixée au dimanche 12 mars 2023

1/4 de finale Challenge Roland GUEANT

Bray S/Somme AAE 1 - Estrées-Mons FC 2

Plessier FC 2 - Cerisy AS 2
Monchy OL 2 - Ercheu RC2 1
Roye-Damery ES 2 - Hombleux ASF 1

1/4 de finale Challenge Michel FROMENTIN

Licourt ES 1 - Marchélepot US 2
Sailly-Saillisel US 2 - Heudicourt AS 1
Harbonnières SC 1 - Licourt ES 2
Rethonvillers AS 1 - Ham US 2

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE:

- 1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:
- a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.
- b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celleci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h
- c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.
- 2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique, avec en-tête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Roland Grain : roland.grain@orange.fr

La date des rencontres en ½ finales est fixée au dimanche 30 avril 2023.

Coupes Jeunes du Santerre :

CHALLENGE Michel FROMENTIN U18

le samedi 15 avril à 14h30

PERONNE U17 / ENGLEBELMER U18

STE EMILIE EPEHY U18 / ROSIERES U18 PAYS NESLOIS 1 U18 / PERONNE U18

EXEMPTS: MOREUIL (U17), ROYE-NOYON (U17), STE EMILIE EPEHY (U17), PAYS NESLOIS 2 (U18) et ALBERT (U18)

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

- 1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:
- a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.
- b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h
- c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.
- 2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique, avec en-tête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Roland Grain : roland.grain@orange.fr

CHALLENGE SANTERRE U15

le lundi 10 avril (lundi de pâques) à 14h30

HARBONNIERES U15 / PAYS NESLOIS U15 ESTREES-MONS U15 / ROYE-NOYON U14

le samedi 15 avril à 14h30

CHAULNES U15 / HAM U15 ROYE-NOYON U15 / ALBERT U14

EXEMPTS: SAILLY-SAILLISEL (U15), MOISLAINS (U15), PERONNES (U15) et MONTDIDIER (U15)

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

- 1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:
- a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.
- b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h
- c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.
- 2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique, avec en-tête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Roland Grain : roland.grain@orange.fr

Les rencontres en ¼ de finales se dérouleront soit le samedi 29 avril, soit le lundi 1^{er} mai 2023 selon les qualifications en Coupe de la Somme.

Le Secrétaire de séance LEFEBVRE Pascal

Le Président : Roland GRAIN